

# CHARTRE D'ENGAGEMENT DE L'ATELIER DES GROUES

## L'Atelier, un dispositif pour s'impliquer dans la construction du projet

L'Atelier des Groues est le lieu d'un approfondissement de la concertation autour du projet urbain des Groues, une plate-forme d'échange entre l'aménageur, la Collectivité et tous les habitants et usagers intéressés par le devenir du site.

- ▶ Son traitement des sujets est concret et sa démarche fortement participative, tournée sur l'expertise d'usage des participants ;
- ▶ Il prend la forme de séances de travail, chacune attachée à une thématique ou à un secteur géographique.

Il a pour objectif d'enrichir et d'affiner la programmation dans le projet des Groues, et pourra permettre, entre plusieurs scénarios possibles, de retenir les solutions d'aménagement les plus favorables.

## Fonctionnement et déroulement des Ateliers

- ▶ Tenue d'environ un atelier par trimestre ;
- ▶ Une quinzaine de participants maximum à chaque séance, avec inscription obligatoire dès le lancement de la démarche ;
- ▶ Un ordre du jour à suivre, et du temps libre imparti à des discussions sur l'actualité du projet ;
- ▶ Une organisation et un suivi des ateliers assurés par l'Epadesa.

Remarque sur la participation : une priorité est donnée aux premiers inscrits, mais une liste de réserve sera néanmoins constituée.

L'Epadesa souhaite garantir un bon niveau de représentativité des groupes de travail et retient la possibilité de procéder à des arbitrages dans la constitution des groupes, en concertation avec les participants qui ont travaillé sur la méthode.

## Engagements de l'Epadesa

- ▶ Transparence de la démarche ;
- ▶ Écoute et mise à l'étude des propositions pertinentes émises lors des Ateliers, sans promesse de les intégrer obligatoirement dans le projet ;
- ▶ Fourniture aux participants de la documentation nécessaire à la préparation des séances ;
- ▶ Diffusion élargie et libre accès aux comptes rendus des séances.

## Engagements des participants, pour lesquels l'inscription vaut acquiescement

- ▶ Volonté de défendre la qualité globale du projet, avec interdiction de se livrer à des formes de lobbying ou de représenter des groupes d'intérêts constitués ;
- ▶ Volonté de participation et de contribution ; les Ateliers ne sont pas des réunions d'information ;
- ▶ Obligation de discrétion et de confidentialité vis-à-vis des documents que transmettra l'Epadesa, qui seront majoritairement des documents de travail, non définitifs et sans caractère officiel.